

# ESTA, l'indispensable sésame pour voyager aux Etats-Unis

Depuis 2010, 22 pays européens et 5 pays asiatiques sont agréés par les Etats-Unis pour permettre à leurs ressortissants d'entrer dans le pays sans visa, pourvu qu'ils possèdent un passeport biométrique.

Mais pour pouvoir voyager sans visa aux Etats-Unis, il faut néanmoins montrer patte blanche, et remplir une demande en ligne baptisé "ESTA" (pour "système électronique d'autorisation de voyager), qui pose un certain nombre de questions conditionnant l'autorisation d'entrée ou non sur le territoire américain sans visa. Tout comme pour les demandes de carte grise en France, que des entreprises privées sont désormais autorisées à traiter pour désengorger les préfectures, la demande ESTA peut-être portée par des entreprises spécialisées qui aident le voyageur à remplir le formulaire correctement, et soumettent la demande à leur place aux autorités américaines, plutôt que d'avoir à se rendre sur le site internet de l'Ambassade des Etats-Unis à Paris.

Avant de faire une demande ESTA, n'oubliez pas de bien vérifier que votre passeport est biométrique. Ceux délivrés aux ressortissants français depuis juin 2009 le sont forcément. A noter que les demandes ESTA permettent de voyager aux Etats-Unis pendant deux ans, sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. En revanche, elles n'autorisent pas leurs détenteurs à s'installer aux Etats-Unis, il faut pour cela posséder une carte verte.

- Faire une demande ESTA -